



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Avis sur le projet de
Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
de l'Alsace du Nord

NOVEMBRE 2021



Préambule	p.3
La saisine	p.4
Le projet de PCAET	p.6
Observations générales	p.9
Observations particulières par axe	p.10
Suivi et évaluation du PCAET	p.15

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord

Installé en janvier 2020, le Conseil de développement de l'Alsace du Nord est l'instance de consultation citoyenne du PETR de l'Alsace du Nord. Selon les termes de la loi, le Conseil de développement réunit des habitants, des personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux, culturels et éducatifs, en tenant compte des obligations de parité hommes-femmes et de reflet de la population du territoire dans ses différentes tranches d'âges. Il est composé de 58 membres bénévoles engagés pour 6 ans et renouvelés après chaque élection locale.

Un Conseil de développement commun

Fruit d'une volonté politique commune, le Conseil de développement présente la particularité d'être mutualisé à l'échelle des 6 communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord : Agglomération de Haguenau, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de Wissembourg, Outre-Forêt, Basse-Zorn et Sauer-Pechelbronn.

La commission « Avis sur les stratégies et projets de territoire »

Le Conseil de développement est amené à formuler un avis sur différents projets de territoire, sur saisine du PETR ou de la CAH. Une commission spécifique a été constituée à cet effet.

C'est le cas du projet de SCoT et de PCAET, dont les enjeux sont en partie liés, et la commission s'est réunie quatre fois à leurs sujets :

- 1^{ère} réunion commune SCoT et PCAET le 30 juin 2021
- 2^{ème} réunion spécifique SCoT le 24 août 2021
- 3^{ème} réunion spécifique PCAET le 1^{er} septembre 2021
- 4^{ème} réunion commune SCoT et PCAET le 5 octobre 2021

Les membres de la commission « Avis sur les stratégies et projets de territoire » en sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. M. Marc BECKER (CAH) | 10. Mme Nadine WANNER (CAH) |
| 2. M. François BRUNAGEL (CAH) | 11. M. Thierry BOS (CCBZ) |
| 3. M. Yann GAUDEAU (CAH) | 12. Mme Isabelle HEUMANN (CCOF) |
| 4. M. Thomas GILLIG (CAH) | 13. M. Denis SCHARRENBARGER (CCOF) |
| 5. M. Olivier KLOTZ (CAH) | 14. M. Matthieu KERN (CCPN) |
| 6. M. Michel MUNZENHUTER (CAH) | 15. Mme Muriel STURTZER (CCPN) |
| 7. M. Mathieu ROCHER (CAH) | 16. M. Emmanuel GAUCHER (CCPW) |
| 8. M. Christian SCHOTT (CAH) | 17. Mme Corinne BLOCH (CCSP) |
| 9. Mme Marie-Odile STRASSER (CAH) | 18. Mme Cindy LEOBOLD (CCSP) |
| | 19. Mme Véronique POINTEREAU (CCSP) |

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est une obligation réglementaire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Deux des 6 EPCI membres du PETR de l'Alsace du Nord y étaient ainsi soumises. Les élus du PETR et des 6 EPCI ont décidé d'élaborer un seul PCAET commun à l'échelle du bassin de vie que constitue le PETR de l'Alsace du Nord.

Un PCAET est porté par un syndicat intercommunal, mais il concerne l'ensemble du territoire et de ses acteurs, qu'il convient d'impliquer le plus largement dans la dynamique.

Sollicité par le Président du PETR de l'Alsace du Nord, le Conseil de développement de l'Alsace du Nord rend un avis sur le projet de PCAET de l'Alsace du Nord tel qu'il a été arrêté par le Conseil syndical du 11 septembre 2021.

Cette consultation fait partie d'un processus réglementaire plus global de consultations qui prendra fin début 2022. A la fin de ce processus et selon les avis formulés, le projet de PCAET pourra être modifié et sera présenté au Comité syndical pour validation définitive début 2022.

Le projet de PCAET comportera au final 4 documents :

- Le diagnostic (complet plus 9 fiches de synthèse)
- La stratégie
- Le plan d'actions
- L'évaluation environnementale stratégique

Le présent avis porte ainsi sur le projet de stratégie et de plan d'actions du PCAET de l'Alsace du Nord qui lui a été présenté le 30 juin 2021.

Cet avis du Conseil de développement a été présenté au bureau du 26 octobre 2021 et pourra être présenté en séance plénière du 16 novembre 2021.

HAGUENAU, le 07 juin 2021

Le Président du PÉTR de l'Alsace du Nord
à
Monsieur le Président du Conseil de développement
de l'Alsace du Nord
PÉTR de l'Alsace du Nord
84 ROUTE DE STRASBOURG
BP 70273
67504 HAGUENAU Cedex

réf : gs/21-104
Affaire suivie par Géraldine STAERLE
geraldine.staerle@alsacedunord.fr

Objet : Saisine du conseil de développement de l'Alsace du Nord sur le projet de plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord

Monsieur le Président,

Les enjeux du dérèglement climatique sont nombreux et se jouent à toutes les échelles géographiques, du mondial au local. Chacun de nous a sa part de responsabilité, mais également son potentiel d'action.

Le PÉTR de l'Alsace du Nord et ses 6 communautés membres se mobilisent pour la transition énergétique et élaborent le premier plan climat-air-énergie territorial (PCAET), sous l'impulsion de Madame Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente déléguée au plan climat. Ce document devrait être présenté, pour arrêt, au comité syndical en septembre 2021.

Comme le prévoit la loi, le conseil de développement est consulté sur le projet de plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord. Aussi, je saisis le conseil de développement pour avis.

Vous remerciant par avance de l'attention que portera le conseil de développement à cette saisine, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Claude Stamer
Président

La stratégie du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord est adaptée au contexte du territoire de l'Alsace du Nord, dans une trajectoire ambitieuse et dans un esprit de réalisme quant à sa mise en œuvre, avec la volonté d'impulser une dynamique collective à l'ensemble de l'Alsace du Nord.

Elle donne des ambitions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en lien étroit avec l'aménagement du territoire et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord.

Elle est structurée autour de 4 axes thématiques et 1 axe transversal, et se décline en plusieurs orientations. Des objectifs chiffrés aux horizons 2030 et 2050 cadrent la stratégie du PCAET, tel que la loi le prévoit.

Vers un territoire plus sobre

- *Consommation d'énergie 2030 : - 19% par rapport à 2018*
 - Résidentiel -27%
 - Tertiaire -22%
 - Transports -18%
 - Industrie -5%
 - Agriculture -16%
- *Consommation d'énergie 2050 : -50% par rapport à 2012*

Vers un territoire plus autonome

- *Production d'énergies renouvelables 2030 : + 54% par rapport à 2018*
 - Biogaz : nouveau
 - Bois énergie +5%
 - PCA air +51%
 - Géothermie résidentielle x3
 - Géothermie profonde +85%
 - Solaire photovoltaïque x8
 - Solaire thermique x4
 - Chaleur fatale : nouveau
 - Déchets : pas d'augmentation
- *Production d'énergies renouvelables 2050 : x 2,3 soit l'équivalent de la consommation d'énergie du territoire*

Vers un territoire plus attractif

- *Respect des objectifs fixés dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques*
 - Exemple - 30% de particules fines en 2030 par rapport à 2018

Vers un territoire plus résilient

- *Emissions de gaz à effet de serre 2030 : - 33% par rapport à 2018*
- *Emissions de gaz à effet de serre 2050 : - 75% par rapport à 1990*

Vers un territoire plus mobilisateur

Ce premier plan d'actions 2021 – 2027 couvre les enjeux climat-air-énergie majeurs auxquels l'ensemble du territoire doit répondre. Il comporte ainsi des actions du PETR et de ses collectivités membres, mais également des partenaires du PETR et des initiatives privées.

Composé de 67 actions initiales, il est amené à s'étoffer au fur et à mesure de sa mise en œuvre, notamment grâce aux actions de mobilisation. Certaines actions regroupent plusieurs projets de différents porteurs qui concourent tous à l'atteinte du même objectif.

Chaque action fait l'objet d'une fiche avec un court descriptif et son calendrier et des indicateurs. Les actions feront l'objet d'un suivi et d'une mise à jour de la fiche en tant que de besoin.

Axe 1 : Vers un territoire plus SOBRE

1.1 Être collectivités exemplaires
1.1.1 Analysons, optimisons et programmons l'efficacité énergétique des bâtiments publics
1.1.2 Rénovons thermiquement les bâtiments publics
1.1.3 Réalisons des bâtiments publics passifs
1.1.4 Optimisons l'éclairage public
1.1.5 Rendons les déplacements de la collectivité plus vertueux
1.2 Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti privé
1.2.1 Développons le service d'accompagnement à la rénovation énergétique du résidentiel et du tertiaire
1.2.2 Elargissons le conseil et l'accompagnement de l'éco rénovation du patrimoine bâti
1.2.3 Soutenons la rénovation énergétique du résidentiel
1.3 Se déplacer autrement
1.3.1 Elaborons un plan de mobilité
1.3.2 Sensibilisons à l'écomobilité et mobilisons les acteurs du territoire
1.3.3 Offrons des services d'écomobilité solidaire
1.3.4 (Ré)aménageons les pôles d'échanges multimodaux
1.3.5 Développons la pratique du vélo (infrastructures et services)
1.3.6 Développons le réseau de bus urbain et interurbain Ritmo à l'échelle de la CAH
1.3.7 Confortons la liaison ferroviaire Strasbourg - Haguenau - Wissembourg
1.3.8 Etudions la faisabilité de la réactivation d'un transport collectif Karlsruhe-Rastatt-Haguenau- Saarbrücken
1.3.9 Réalisons une étude sur des solutions innovantes pour le transport périscolaire
1.3.10 Confortons le maillage en bornes de recharge pour véhicules électriques
1.3.11 Etudions les possibilités de développement du covoiturage local et expérimentons

Axe 2 : Vers un territoire plus AUTONOME

2.1 Développer les énergies renouvelables
2.1.1 Favorisons le développement des énergies renouvelables
2.1.2 Développons l'utilisation mutualisée du bois-énergie
2.1.3 Recyclons la sciure de bois en briquettes de chauffage
2.1.4 Appuyons nous sur nos infrastructures pour produire de l'électricité photovoltaïque
2.1.5 Suivons les performances des installations de méthanisation
2.1.6 Développons la géothermie profonde
2.1.7 Etudions les possibilités de valorisation des forages géothermiques Héliion 2 et 3
2.1.8 Etudions la réhabilitation de microcentrales hydroélectriques
2.2 Soutenir une alimentation locale et responsable
2.2.1 Mettons en œuvre le Programme Alimentaire Territorial des Vosges du Nord
2.2.2 Accompagnons le développement des circuits locaux alimentaires du territoire
2.2.3 Développons les jardins partagés et éducatifs
2.2.4 Faisons évoluer les menus des cantines scolaires
2.3 Economiser les ressources dans les entreprises
2.3.1 Partageons les bonnes pratiques énergétiques et environnementales dans le secteur industriel
2.3.2 Animons un groupe d'échanges sur l'économie circulaire entre entreprises

Axe 3 : Vers un territoire plus ATTRACTIF

3.1 Conforter les conditions de vie dans la proximité
3.1.1 Modérons la consommation foncière en s'appuyant sur les documents cadre de l'aménagement du territoire
3.1.2 Réhabilitons les friches
3.1.3 Etudions les possibilités de remobilisation des logements vacants
3.1.4 Développons les services de proximité par l'implantation de tiers-lieux
3.1.5 Mettons en valeur les ressources et les richesses de l'Alsace du Nord
3.2 Soutenir et faire émerger des filières de la transition climatique
3.2.1 Etudions le développement d'une filière lithium issue de l'eau géothermale
3.2.2 Développons de nouvelles filières autour du bois local
3.2.3 Soutenons l'écotourisme
3.2.4 Produisons des briques isolantes très performantes en béton de chanvre

3.3 Améliorer la qualité de l'air
3.3.1 Sensibilisons à la qualité de l'air
3.3.2 Développons un puits de carbone pour capter le CO ₂ des fumées d'EVNA
3.4 Réduire et valoriser les déchets
3.4.1 Mettons en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets
3.4.2 Organisons des temps forts autour de la valorisation et de la prévention des déchets
3.4.3 Sensibilisons et formons à la réduction des déchets
3.4.4 Mutualisons et réutilisons nos équipements
3.4.5 Valorisons mieux nos déchets verts
3.4.6 Préparons la mise en place de la collecte des biodéchets
3.4.7 Développons un service de location et lavage de couches pour bébé
3.4.8 Allongeons la durée de vie de nos objets

Axe 4 : Vers un territoire plus RESILIENT

4.1 Réduire la vulnérabilité et l'exposition aux risques liés à l'eau
4.1.1 Luttons contre les coulées d'eau boueuse
4.1.2 Diminuons la consommation d'eau potable
4.2 Adapter les pratiques forestières et agricoles au changement climatique
4.2.1 Pérennisons la démarche territoriale de concertation Haguenau, Forêt d'Exception®
4.2.2 Testons des modes d'évolution sylvicole permettant une meilleure résilience des espaces forestiers
4.2.3 Etudions et accompagnons l'adaptation des exploitations agricoles
4.3 Développer et combiner les solutions fondées sur la nature
4.3.1 Sensibilisons, préservons et développons la biodiversité
4.3.2 Plantons des arbres !
4.3.3 Appuyons-nous sur les capacités d'absorption des sols (eau / chaleur)
4.4 Préserver notre santé et notre bien être
4.4.1 Protégeons les personnes fragiles des canicules
4.4.2 Mettons à profit les bienfaits des milieux naturels de proximité

Axe 5 transversal : Vers un territoire plus MOBILISATEUR

5.1 Coordonnons les transitions de l'Alsace du Nord
5.2 Mobilisons autour des transitions
5.3 Créons des temps forts de communication et de sensibilisation
5.4 Créons une cité des énergies, site vitrine de la transition
5.5 Accélérons le changement par la pratique

Lors du travail sur le SCoT, le Conseil de développement a souligné l'importance de la cohérence des orientations des deux démarches de SCoT et de PCAET.

Des objectifs chiffrés cohérents

Le Conseil de développement partage globalement le projet de stratégie du PCAET, mais fait également remonter des points d'attention :

➤ Le Conseil de développement estime que les objectifs d'augmentation de la **rénovation énergétique des logements** seront difficiles à atteindre, car la pression sur l'offre de rénovation est forte. La récente flambée des prix, en raison des problèmes de disponibilité des matières premières, risque de freiner encore plus les projets.

Il souligne le manque de cohérence des politiques publiques nationales. Par exemple, l'Etat n'est lui-même pas exemplaire dans ses bâtiments publics (ex. l'ARS impose un barème financier de construction sur base de la RT2012 et non la Re2020 pour la nouvelle construction en 2022 d'un bâtiment par le Sonnenhof).

➤ Le Conseil de développement confirme notamment le réalisme d'un objectif de -5% pour le **secteur industriel** dans la mesure où il est composé :

- D'un sous-objectif de -15% pour les industries existantes, qui devrait être atteignable ;
- De consommations d'énergie qui viendraient en supplément par l'installation de nouvelles industries en lien avec une nouvelle centrale de géothermie profonde.

➤ Dans le même ordre d'idée, le développement de la récupération de la **chaleur fatale** dans les process industriels est déjà en marche et corrobore les objectifs prévus dans la stratégie du PCAET.

➤ Le Conseil de développement fait remarquer que les marges de manœuvre pour les **agriculteurs**, sont faibles pour réduire leurs consommations d'énergie, d'autant plus si de nouvelles productions intermédiaires sont développées pour la méthanisation et devront donc être récoltées.

➤ Les agriculteurs sont également source de production locale d'énergie. Cependant le développement du **biogaz** ou des agrocarburants ne doivent pas venir concurrencer les productions alimentaires (humaine et animale), ni évincer le potentiel de recarbonation des sols que représentent les déchets verts ligneux. Le Conseil de développement appuie le projet de suivi du fonctionnement des récentes installations de méthanisation agricoles, qui constituent l'augmentation indiquée dans l'objectif, pour faire le point sur l'utilisation des gisements méthanisables en Alsace du Nord avant de promouvoir de nouveaux développements.

➤ Le développement de la **géothermie profonde** est un atout majeur pour l'Alsace du Nord. Son implantation doit être réfléchi en fonction des potentiels de consommation de chaleur, en cohérence avec le projet d'aménagement du SCoT et en apportant une vigilance objectivée vis-à-vis des risques potentiels.

➤ **Solaire** : il y a également un potentiel à développer dans le solaire thermique, notamment dans les logements collectifs.

AXE 1 : Un territoire plus sobre

1.2 Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti privé

➤ Le Conseil de développement souligne l'importance de l'humain pour favoriser le passage à l'acte et développer la qualité des rénovations. Il approuve le choix de développer le conseil à la rénovation énergétique des logements pour accompagner les particuliers dans leurs projets. Il suggère également une approche ciblée quartier par quartier, ainsi que d'explorer la mutualisation entre les particuliers (achats groupés).

➤ Il souligne l'importance, mais aussi la difficulté de travailler avec les professionnels du bâtiment (manque de temps, problèmes de recrutement de personnel qualifié, ...).

➤ Il faudra veiller à la formation des jeunes car les artisans vont manquer de main d'œuvre.

➤ Il préconise également le développement de « chantiers école » pour développer la formation de jeunes, de personnes en reconversion et de migrants par exemple, pour, in fine, augmenter les effectifs du secteur. Ces « chantiers école » pourraient être proposés par les collectivités locales.

➤ La rénovation énergétique doit prendre en compte la préservation du charme des villages. Un architecte-conseil et une charte pourraient y contribuer.

1.3 Se déplacer autrement

➤ L'évolution de l'**organisation du travail**, avec notamment le développement du télétravail, ainsi que conforter les **services de proximité**, devraient concourir à la réduction des déplacements et donc des émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à la revitalisation des parties plus rurales du territoire. Il préconise de réfléchir aux choix et aux mesures qui pourront favoriser le télétravail.

➤ La mobilité électrique est chère, mais la tendance va s'accroître. A ce titre, le maillage en bornes de rechargement est important. La mobilité **hydrogène** devrait présenter un meilleur potentiel pour les **transports en commun**, et notamment le train. Le PCAET pourrait comporter un volet hydrogène.

➤ Dans la chaîne du **transport de marchandises**, le dernier km représente un enjeu local important et proposer des solutions à moindre impact carbone est un levier pouvant contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le PCAET pourrait comporter une action en ce sens.

➤ Le dernier km représente également un enjeu important pour l'écomobilité des personnes, à prendre en compte dans le fonctionnement intermodal et multimodal du territoire.

➤ Il convient également de porter attention aux déplacements des personnes âgées, auxquels le développement du Transport à la Demande pourrait permettre de concilier enjeu social et préoccupation environnementale.

AXE 2 : Un territoire plus autonome

2.1.6 Développons la géothermie profonde

- Pour atteindre l'objectif chiffré, c'est bien d'avoir plusieurs options de développement, que le scénario ne repose pas uniquement sur une centrale chaleur au cas où elle ne se fait pas.
- Par ailleurs, il est important d'être vigilant vis-à-vis des risques potentiels liés aux forages. Les expérimentations devront être conduites avec prudence et précautions. Le territoire devrait s'appuyer sur l'accompagnement d'experts indépendants.
- L'information du public sur les techniques employées et la différence de contexte avec le secteur de Strasbourg, qui a connu des problèmes récents, est essentielle pour l'acceptabilité des projets.

2.1.1 Développons l'utilisation mutualisée du bois-énergie

- Le Conseil de développement s'interroge sur l'état de l'exploitation du bois des forêts, à corroborer.

AXE 3 : Un territoire plus attractif

Remarque sur l'intitulé de l'axe

- La notion d'attractivité a une forte connotation économique. Les objectifs et actions de cet axe portent également sur la qualité de vie. La notion d'attrait serait peut-être plus appropriée : « **Un territoire plus attrayant** ».

3.1 Conforter les conditions de vie dans la proximité

- Il est important d'encourager les regroupements locaux des services de santé (à l'instar des maisons de santé), l'équipement en nouvelles technologies (notamment basées sur le numérique) et les services d'urgence (type SOS médecin).

3.1.1 Modérons la consommation foncière en s'appuyant sur les documents cadre de l'aménagement du territoire

- Il faut conserver un équilibre entre l'usage du foncier et l'environnement. La disponibilité du foncier ne suffit pas à créer de l'emploi. Associer la population à l'aménagement de zones pourrait être intéressant, à l'instar de Brumath pour la création de l'Ecoparc.

3.1.4 Développons les services de proximité par l'implantation de tiers-lieux

- L'évolution de l'**organisation du travail**, avec notamment le développement du télétravail, ainsi que conforter les **services de proximité**, devraient concourir à la réduction des déplacements et donc des émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à la revitalisation des parties plus rurales du territoire.

3.2 Soutenir et faire émerger des filières de la transition climatique

➤ Beaucoup d'emplois du territoire sont liés à des capitaux étrangers, ce qui est à la fois une chance et un risque. Il faut veiller à ce que le territoire reste attractif face à l'évolution des marchés et aux changements de technologie qui seront nécessaires.

➤ Le Conseil développement souligne l'importance de la formation pour inventer le monde de demain et suggère plusieurs pistes d'actions :

- Favoriser la création d'entreprises par le développement d'une « **école de l'entrepreneuriat** », à l'instar de ce qu'il se fait en Europe du Nord et à Strasbourg (formation sur 2 ans).
- Développer les formations bac +2 / +3 dans les métiers de la transition climatique pour garder nos jeunes
- Préserver et encourager les capacités de Recherche et Développement des entreprises et le développement de la formation continue, faciliter les échanges d'expertises.

➤ Le développement de l'**écotourisme** passe par le développement d'une offre hôtelière de qualité, pas uniquement haut de gamme mais diversifiées, avec des offres alternatives originales et innovantes.

➤ La position de l'Alsace du Nord est favorable au développement de l'activité de logistique, à mettre en cohérence avec les objectifs de réduction de l'impact carbone global du transport des marchandises et permettant l'attractivité des entreprises locales et leur développement.

3.4.3 Sensibilisons et formons à la réduction des déchets

➤ L'économie circulaire représente un gros potentiel d'économie de ressources et de développement de l'économie locale pour l'Alsace du Nord, notamment au niveau du recyclage des déchets.

➤ Une action « déchets » pourrait être menée sur les **marchés**, et notamment interdire l'usage de sacs plastiques.

AXE 4 : Un territoire plus résilient

4.1.2 Diminuons la consommation d'eau potable

➤ Le Conseil de développement souligne l'importance de cet enjeu. La thématique de l'eau fait d'ailleurs partie d'un axe de travail retenu en 2021 par la commission « écologie au quotidien » du Conseil de développement.

4.3.1 Sensibilisons, préservons et développons la biodiversité

➤ La perte de la biodiversité est également un enjeu majeur. Le Conseil de développement préconise le développement d'informations / formations pragmatiques sur l'urbanisme et la gestion des espaces verts favorisant la biodiversité, à destination des collectivités mais également du monde scolaire et des entreprises.

4.3.2 Plantons des arbres !

➤ Le Conseil de développement appuie le rôle multiple que peuvent jouer les haies et ripisylves - biodiversité, bois-énergie, résilience - que ce soit dans les zones agricoles ou urbanisées.

4.3.3 Appuyons-nous sur les capacités d'absorption des sols (eau / chaleur)

➤ Lors de la réunion de la commission avis sur le SCoT, le levier de la conservation de la perméabilité des sols, voire de leur désimperméabilisation avait été pointé. Il a été préconisé de mener des actions en ce sens par les collectivités et le voir inscrit dans le plan d'actions du PCAET.

➤ Les particuliers sont également un vecteur de progrès dans ce domaine. Cela pourrait prendre la forme de formations à la végétalisation et à la préservation des capacités d'absorption des sols ainsi que leur participation aux projets des collectivités.

AXE 5 : Un territoire plus mobilisateur

➤ Le Conseil de développement préconise une communication régulière (trimestrielle par exemple) sur les différentes actions du PCAET (focus sur une / un groupe d'actions).

➤ Il suggère par ailleurs l'organisation de défis à relever.

Les actions inscrites au PCAET feront l'objet d'un suivi. Des indicateurs, mentionnés sur les fiches action, permettront d'évaluer l'impact qualitatif et/ou quantitatif selon l'action.

Une évaluation du PCAET devra être réalisée à mi-parcours (3 ans après son approbation – soit 2025) pour estimer si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) et la mobilisation du territoire sont suffisants pour atteindre les objectifs visés dans la stratégie, identifier les difficultés et dégager les clés de réussite.

Le PCAET sera évalué au bout de 6 ans et mis à jour pour partir sur un nouveau plan d'actions actualisé.

➤ Le Conseil de développement souligne l'importance d'avoir des indicateurs de suivi compréhensibles par tous.

➤ Il participera avec intérêt à ces étapes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

➤ Il souhaite définir des actions prioritaires à suivre et souhaite être informé de leur évolution.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Maison du Territoire

84 route de Strasbourg – 67500 HAGUENAU

